



Actes des interventions

## CONSTRUIRE ENSEMBLE LA SECURITE SOCIALE DE DEMAIN ?

### Table ronde des partenaires sociaux

*François ASSELIN, Président de la CGPME*

*Eric AUBIN, Membre direction Confédérale de la CGT*

*Laurent BERGER, Secrétaire général de la CFDT*

*Carole COUVERT, Présidente Confédérale de la CFE-CGC*

*Jean-Pierre CROUZET, Président de l'UPA*

*Philippe LOUIS, Président Confédéral de la CFTC*

*Jean-Claude MAILLY, Secrétaire général de CGT-FO*

*Claude TENDIL, Président de la Commission Protection sociale du MEDEF*

– **Etienne Lefebvre** : Nous en venons maintenant à la dernière table ronde, qui sera un rendez-vous avec les partenaires sociaux, sans lesquels il n'aurait pas été concevable de réfléchir sur un tel événement, de telles problématiques ; les partenaires sociaux qui, depuis soixante-dix ans, sont essentiels au sein de la sécurité sociale et qui sont toujours des acteurs bien présents.

J'appelle à cette table, dans l'ordre alphabétique, François Asselin, pour la CGPME, Eric Aubin pour la CGT, Laurent Berger pour la CFDT, Carole Couvert pour la CFE-CGC, Jean-Pierre Crouzet pour l'UPA, Philippe Louis pour la CFTC, Jean-Claude Mailly pour la CGT-FO, et Claude Tendil pour le MEDEF.

Je vous propose une conversation en plusieurs temps. D'abord, une première question, elle est vaste, sur ce que sont les priorités après soixante-dix ans de sécurité sociale, quelles sont les priorités pour demain, pour répondre aux défis économiques et sociaux de la France ? Faut-il concevoir de nouveaux risques ? Comment assurer la solidarité intergénérationnelle ? Comment articuler tout ça avec les stratégies de croissance et d'emploi ? Dans un deuxième temps, on parlera du lien des Français avec leur système de protection sociale. Faut-il avoir des craintes là-dessus ? Comment remédier aux éventuels risques de désaffection d'une partie de la population ?

– **Eric Aubin** : Bonjour à toutes et à tous.

D'abord, j'ai plaisir à être parmi vous, dans votre assemblée qui a honoré un camarade qui a été souvent cité depuis ce matin, Ambroise Croizat, qui était dans nos rangs, et dont je tenais à saluer la mémoire.

Pour nous, la sécurité sociale doit répondre avant tout aux besoins sociaux. Je crois qu'on a tendance à prendre les choses à l'envers, c'est-à-dire qu'on a l'impression qu'on prend cette question à partir des questions économiques, et que donc, on ne serait pas en capacité d'avoir une protection sociale de haut niveau. Je pense que la protection sociale de haut niveau, justement, permet une économie en bonne santé, et donc, je crois que l'enjeu, pour notre sécurité sociale, c'est avant tout celui-là.

Deuxième élément, pour répondre aux défis sociaux, j'en ai cité trois, notamment à partir des branches : d'abord, conserver une natalité dynamique. Je pense que c'est un atout pour notre pays et notre protection sociale. On sait, contrairement à ce qui se passe en Allemagne, qu'on a une natalité importante qui nous permettra demain de faire face en matière notamment de financement de nos retraites. Je crois que la première des choses, c'est de conserver cette natalité dynamique, donc garantir une égalité des chances pour les enfants, les familles. C'est bien entendu quelque chose qu'il faut avoir toujours en tête.

Garantir un haut niveau de santé pour tous : je suis d'accord pour dire qu'on a un des plus beaux systèmes de santé, qui est envié partout dans le monde. Ceci dit, on ne peut pas ne pas être inquiet des évolutions, notamment sur le fait qu'aujourd'hui, on a un système qui commence à apparaître difficile à garantir pour certaines populations. Donc, certains sont amenés à refuser de se soigner faute de moyens. Donc, avoir un système de santé ouvert à tous, je crois que c'est un des défis qui nous est également ouvert pour demain. Faire attention également à un système de santé à deux vitesses, qui créerait des inégalités dans notre pays, ce que l'on combat au quotidien.

Ensuite, prendre en compte l'évolution de la pyramide des âges. Il y a eu différentes réformes des retraites. On est en train de négocier sur les retraites complémentaires. Je crois qu'on a une démarche depuis maintenant plusieurs décennies qui a consisté à régresser du point de vue des droits, et du niveau des pensions. Les chiffres le montrent, ils ne sont pas contestables, ce sont ceux des institutions de retraites, et je crois qu'on est arrivé à un niveau où on ne peut plus baisser le niveau des pensions. Pierre Gattaz lui-même le dit à ceux qui veulent l'entendre. Donc, il faut regarder la réalité sans considérer que l'allongement de la durée de vie est une calamité. On dit souvent qu'il faut cotiser plus longtemps. Moi, je ne suis pas tout à fait d'accord.

Nous ne sommes pas d'accord avec cela à la CGT, car nous sommes sur un choix de société, que la situation de l'emploi y compris aujourd'hui montre qu'on a des décisions en matière de retraite

qui ont des conséquences sur les questions du chômage. Un chiffre pour l'illustrer : le chômage des plus de 58 ans coûte aujourd'hui à l'assurance chômage 3 milliards d'euros. Il y a donc un transfert de fonds d'une caisse à l'autre à prendre en compte. C'est pourquoi je pense que, quand on parle de protection sociale, on est obligé d'intégrer les questions de l'assurance chômage.

Troisième élément : c'est le rôle que jouent les retraités dans notre société. Je pense notamment au bénévolat. Je pense qu'on sera d'accord pour dire que si on devait remettre au travail tous ceux qui ont plus de 58 ou 60 ans, on risque d'avoir une déstructuration de la société, ne serait-ce que par le fait que les municipalités, les associations vivent et sont dynamiques grâce à l'engagement bénévole de nos anciens. Je pense que ça, nous ne pouvons pas non plus ne pas le prendre en compte.

L'articulation avec les stratégies de croissance et d'emploi : d'abord, notre sécurité sociale, notre protection sociale joue un rôle d'amortisseur social. Tout le monde l'a relevé dans le cadre de la crise que l'on vit depuis 2007. Je pense que si on s'en est plutôt mieux sorti que dans la plupart des pays européens, c'est aussi grâce à notre sécurité sociale, et il faut le prendre en compte pour envisager les solutions le concernant.

Enfin, en ce qui concerne l'emploi, on sait que c'est notre principal défi, la question du financement de notre protection sociale, avec un taux de chômage de masse à 10%, voire au-delà. Donc, je pense qu'il faut revoir notre système de financement pour le refondre. A la CGT, nous pensons que le mécanisme consistant à avoir des cotisations sociales basées sur la masse salariale n'est pas une incitation à la création d'emplois, voire est contre-productif, puisqu'il suffit aux entreprises de baisser leurs masses salariales pour baisser leurs charges, les cotisations sociales. Nous pensons donc qu'il faut refondre le financement de la sécurité sociale pour aller vers un système prenant en compte la diversité des entreprises. En 45, c'était le plein emploi. Aujourd'hui, on a une relation entre des donneurs d'ordre et des sous-traitants qui a évolué ; cet éclatement des entreprises, au niveau des TPE et des PME aujourd'hui, nécessite qu'on bouge les lignes en matière de protection sociale. Nous avons fait des propositions dans ce sens. Le débat évolue. Il y a quelques années, on ne voulait pas en parler, aujourd'hui, on en parle, donc je pense qu'on ne pourra pas faire l'économie d'un vrai débat sur cette refonte du financement de la sécurité sociale.

– **Etienne Lefebvre** : Laurent Berger, même question. Dans dix ans, qu'est-ce que vous espérez qu'il se sera passé ?

– **Laurent Berger** : Bonjour à tous. Ce qui me paraît évident, c'est cette capacité à regarder la réalité en face telle qu'elle est aujourd'hui et telle qu'elle se présente. Le fondement de la sécurité sociale demeure intact. L'évidence est de dire qu'aujourd'hui, ce n'est plus le monde de 45. Il s'est passé depuis beaucoup de choses.

Les situations parfois sont moins bénéfiques, moins positives, je pense notamment à la progression du chômage, à une croissance qui n'est plus forcément au rendez-vous, avec des choses aussi extrêmement positives, notamment l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, l'augmentation de la durée de vie, donc, le temps de la retraite n'est plus vécu comme il l'était en 45. Et tout ça implique de considérer que, dans un monde qui a évolué, il faut continuer d'assurer des protections aux personnes, aux individus. Je dis ça parce que, dans une période où il serait de bon ton de considérer qu'il faut de la créativité et de la performance, ça pourrait aller sans sécurité pour les individus.

Donc, l'enjeu principal pour moi dans les décennies à venir, c'est de faire en sorte que la sécurité sociale, en répondant à de nouveaux défis posés à la société, continue d'offrir cette protection. Une protection qui, je le rappelle, est à la fois individuelle et collective, au sens où elle assure entre nous une capacité de cohésion sociale, de vivre ensemble qui n'est pas du tout négligeable. Ces évolutions depuis des décennies maintenant, en perpétuel mouvement, ce ne sont pas seulement des paramètres à adapter. Il faut redéfinir un certain nombre de priorités. Eric Aubin en a énoncé un certain nombre que je partage, notamment sur la santé.

Il y a aussi des choses à adapter en termes de nouvelles formes d'emploi. Aujourd'hui, un certain nombre de gens passent au travers des mailles du filet parce que le mode d'emploi a évolué. Et ça peut aller croissant. Je n'appelle pas à la fin du salariat, mais on sait qu'aujourd'hui, des gens sont des travailleurs sans forcément être des salariés. Ça ne veut pas dire qu'ils ne sont pas dans une dépendance, mais ça ne veut pas dire non plus qu'ils ont la protection qui va avec tout contrat de travail.

Il y a aussi les questions de l'assurance chômage. On sait que l'emploi à vie est quelque chose qui devient de plus en plus rare. On sait aussi qu'on a une dualité du marché du travail, une insertion des jeunes très difficile dans l'emploi. Cette capacité d'assurer cette employabilité, même si ce terme est controversé, c'est un des défis de la protection sociale et de la sécurité sociale demain. Il y a évidemment la question de la perte d'autonomie, car qui dit vieillissement dit aussi perte d'autonomie. On a un premier pas qui a été fait, mais c'est lorsque l'état de santé se dégrade, pour

les personnes âgées, qu'il faut qu'on assure cette prise en charge de l'autonomie, en établissement ou à domicile. Je crois qu'on n'est qu'à l'aube de ce que cela va provoquer comme bouleversement.

Ensuite, il y a des réponses à apporter aussi en termes d'égalité professionnelle, d'articulation entre vie personnelle et professionnelle. On n'a pas forcément toutes les réponses là-dessus, on a parfois une protection sociale en termes d'assurance famille qui n'est pas forcément adaptée à la réalité de ce qu'est le monde aujourd'hui. Et il faut y répondre. Dans ce cadre-là, c'est de la protection collective, mais aussi des réponses personnalisées pour chaque individu. C'est ça, pour moi, le défi, demain, cette capacité à apporter de la solidarité à travers le système de protection sociale, à travers la sécurité sociale, mais de considérer que les parcours sont divers et qu'il faut donc attacher les droits à la personne davantage qu'à leur statut.

C'est un système qui assure la justice et l'égalité au sens d'Amartya Sen, c'est-à-dire donner la capacité d'avoir recours aux droits des gens, en tenant compte de ce qu'ils font. Ce n'est pas simple parce que ça percute notre vision parfois qui est extrêmement collective et qui ne prend pas suffisamment en compte les personnes.

Sur la solidarité intergénérationnelle, je me méfie de ce terme-là. Évidemment, c'est très important, mais je me méfie quand, de plus en plus, parfois, les jeunes considèrent qu'elle est à un seul sens. Un des défis de la protection sociale, demain, et de la sécurité sociale, c'est de donner confiance aux jeunes en leur destin.

– **Etienne Lefebvre** : Merci. C'est au tour de Jean-Claude Mailly.

– **Jean-Claude Mailly** : Bonsoir à toutes et à tous. Quelques éléments, d'abord : si l'on veut évoquer l'avenir de la sécurité sociale, il faut d'abord se poser une question : est-ce que les principes fondateurs sont toujours d'actualité ? À la fois sur notre système, ceux élaborés notamment dans le cadre du Conseil national de la résistance, donnant lieu aux ordonnances de 45. Ce sont aussi les textes élaborés dans le cadre du BIT. Je rappelle d'ailleurs qu'on peut en avoir une conception extensive.

Chez nous, ce sont plusieurs risques, mais on peut concevoir que ça doit couvrir aussi par exemple l'assurance chômage, mais aussi, pourquoi pas, la formation professionnelle ? L'assurance maladie c'est l'accès aux soins, et la formation professionnelle, c'est l'entretien intellectuel.

Ces principes sont toujours d'actualité. Et pour tous ceux qui veulent les remettre en cause, en fait, on est sur une question de fond : est-ce que, dans nos sociétés, ces principes sont toujours valables ? D'ailleurs, on voit bien à travers ce que disait la représentante du BIT que les systèmes s'étendent : il y a eu des textes adoptés, des recommandations pour étendre la couverture en matière de protection sociale, donc. A l'OMS, on a bien précisé que la santé était un

état de bien-être physique, mental et social. Ce n'est pas uniquement de la réparation et de la maladie. Ça pose par exemple toutes les questions liées à la prévention.

Donc, restons fidèles aux principes, humanistes. C'est une des plus belles conceptions humaines, couvrons tous les risques.

Deuxième élément : les systèmes de protection sociale collective sont par définition ultra sensibles à la conjoncture économique. C'est très sensible à l'activité économique, à l'évolution des salaires, à l'évolution du produit intérieur brut. Et l'on voit très bien que, quand ça repart, les recettes rentrent très vite.

On sait aussi, ça a été souligné précédemment, que quand la crise a éclaté, on a un système d'amortisseur social qui permet qu'un pays comme le nôtre soit moins percuté au moment de la crise. Et en 2008, je me souviens avoir dit : dès que ça reprendra un peu, on dira que ça plombe la compétitivité. C'est toujours la même chose. Sauf que c'est un système d'amortisseur social extraordinaire à préserver.

Je suis d'accord, évitons de faire un Maastricht au sens Maastrichtien du terme sur les comptes sociaux, ça évitera quelques catastrophes économiques et sociales. Mais juste une incise : certains d'entre nous étions dans cette salle la semaine dernière pour le congrès de la confédération européenne des syndicats. Ce que nous demandons, ce sont des réunions au niveau de la zone euro entre la commission européenne, entre les gouvernements, le patronat au niveau européen et les organisations syndicales nationales. C'est ce que nous demandons, qu'on ait un débat y compris pour relancer des procédures de négociation au niveau européen. Le président de la république comme Mr Juncker ont d'ailleurs émis un avis favorable.

– **Etienne Lefebvre** : Plusieurs ministres également présents ici ont abondé dans ce sens.

– **Jean-Claude Mailly** : Tout à fait. Ceci étant, c'est très sensible à l'activité économique et ça, il ne faut pas l'oublier. Une dette se négocie toujours. Il ne faut pas s'affoler. Je ne suis pas affolé par le déficit de la Sécurité sociale. Si je prends le déficit global au sens des administrations publiques, et du traité de Maastricht, sur l'ensemble, la sécurité sociale, en constitue 11%. Les collectivités territoriales, c'est à peu près de même importance. Je ne dis pas que c'est bien. Mais il ne faut pas, au nom du déficit, casser des protections et laisser des gens sur le bord du chemin. Après, sur l'avenir, plusieurs choses. Il faut effectivement, préserver les principes, et aussi, car les sociétés évoluent, regarder les autres situations. Ainsi, aujourd'hui, on sait qu'il y a de plus en plus de familles monoparentales, ça a donc une conséquence sur le dossier des prestations familiales. Je prends cet exemple, on pourrait en prendre d'autres. Il y a également la question du numérique et de la digitalisation.

Comment, avec certaines personnes qui sont en dehors de tout, qui n'ont accès à aucune protection sociale, comment, demain, régler ce problème de leur couverture sociale ? Et comment

la protection sociale sera financée ? Ça fait partie des évolutions à prendre en compte et des régulations à mettre en place.

Deux choses me paraissaient importantes en disant cela : à FO, nous pensons qu'il faut restaurer le paritarisme, y compris à la sécurité sociale. Quand je dis ça, c'est une question de responsabilité, de conception globale des choses. Nous avons un contre-exemple, qui est la création de Pôle Emploi. Je ne juge pas Pôle Emploi aujourd'hui, mais vous avez les cotisations sociales employeurs salariales qui financent 65% de Pôle Emploi, et les représentants des salariés et des employeurs n'ont pratiquement plus rien à dire. C'est le contre-exemple pour moi en matière de gestion.

Je rappelle aussi qu'il y a une tendance lourde, depuis la création de la sécurité sociale de l'Etat à vouloir prendre la main sur la sécurité sociale, à la fois pour des raisons financières, c'est évident, compte tenu du budget auquel ça correspond ; ceci d'autant plus depuis 92, avec le fait que c'est intégré dans les comptes des administrations publiques. Enfin, il y a eu toute une série d'éléments au fil des ans qui ont accru l'étatisation de la gestion de la sécurité sociale en tant que telle.

Autant, nous considérons que les pouvoirs publics ont une responsabilité dans la politique de sécurité sociale et de santé, autant, nous considérons qu'il devrait revenir aux partenaires sociaux d'avoir la responsabilité du système de gestion.

Dernier point à partir de là, qui appelle une véritable clarification que nous demandons depuis longtemps. Ce que nous appelons les comptes et responsabilités en matière de sécurité sociale, en termes de financement. On conçoit que, dans la maladie, quand on a mis en place une couverture maladie universelle, cela relève d'une solidarité nationale, donc d'un financement universel. Ça se conçoit très bien. Dans les retraites, on va parler du contributif ou non contributif. Mais aujourd'hui, et ça dure depuis quelques temps, il y a peut-être des tentations de trouver dans le financement de la sécurité sociale, des solutions de replâtrage et d'expédient entre les taxes que je bouge, les cotisations qu'on exempte, et plus personne ne s'y retrouve. Donc, je pense que de la clarification permettrait de rétablir les responsabilités de tout le monde et serait bonne pour l'ensemble du système.

– **Etienne Lefebvre** : Merci. Un message important, je crois, sur la nécessité du paritarisme à la sécurité sociale, avant des négociations décisives qui s'annoncent.

– **Jean-Claude Mailly** : Il y a la Sécu d'un côté et de l'autre les retraites complémentaires, qui sont un complément de la Sécurité sociale. J'espère qu'on s'en sortira.

– **Etienne Lefebvre** : J'étais sur la protection sociale au sens large.

Carole Couvert ?

– **Carole Couvert** : Je vais aller directement sur les propositions que nous portons, avec peut-être un préalable : pour la CFE CGC, la sécurité sociale n'est pas une dépense mais un investissement avec un retour sur investissement, avec un capital humain.

Derrière, nous avons clairement une problématique de financement. Donc, nous faisons des propositions depuis à peu près dix ans, l'idée étant d'arrêter de traiter en silo, de mettre des rustines et de ne régler aucun des problèmes. Nous proposons de repartir d'une feuille blanche en nous posant des questions aujourd'hui, sur ce qui, de notre point de vue, doit relever de la solidarité nationale. Et dès lors qu'on se met d'accord sur ce qui doit relever de la solidarité nationale, comment nous le finançons.

Et, dans cette question, nous distinguons deux parties : d'abord, nous faisons des propositions sur la maladie et la famille, et nous proposons de sortir de la fiche de paye pour renvoyer sur la TVA. En revanche, nous n'appelons pas cela TVA sociale, parce que la TVA n'est pas fléchée, elle arrive dans les caisses de l'Etat, et excusez-moi cette impertinence, on sait que les financements sont équivalents les premières années, mais qu'il y a une part des anges qui s'installe progressivement. Nous préférons parler de flux financiers affectés vers la famille et la maladie.

Sur la retraite, et ça a été rappelé par d'autres, nous sommes attachés à la logique de contributivité, celle d'un salaire différé. C'est pourquoi notre cotisation sociale sur la consommation, nous la réservons exclusivement à la partie maladie et famille. Une fois d'accord sur ce financement qualifié de collectif, il reste un autre étage, celui de l'assurance individuelle, qui doit être aussi clarifié. Mais pour nous, la protection sociale, depuis 70 ans, a fait la démonstration de son rôle utile au quotidien et d'amortisseur de crise, puisque nous avons vu les effets bénéfiques qu'elle a pu apporter.

Sur la question des besoins, pour nous, aujourd'hui, dans les urgences, il y a celle de reprendre une politique nataliste volontaire, de travailler à une meilleure conciliation vie professionnelle/vie familiale. Sur ce point, quelques focus. Notamment, le congé parental. Aujourd'hui, nous nous rendons compte que les mesures décidées l'année dernière sont peut-être contreproductives et qu'il est peut-être temps de faire un bilan du congé parental. Le fait que le deuxième conjoint doive prendre une partie du congé parental sans incitation, on se rend compte que ça a un effet répulsif. Il nous paraît donc important de faire un bilan et de repenser aussi la logique de son financement. Nous situons l'indemnisation du congé parental à 80% du salaire d'activité.

Autre sujet : les aidants familiaux, avec la possibilité de passer à du temps partiel temporaire, de prendre des jours de congé particuliers, etc.



Troisième partie qui va nous intéresser également : toute la problématique autour de l'Europe. Parce que jusque-là, on a parlé France. Mais, Madame la ministre, j'ai été très heureuse de vous entendre parler de convergence, parce que nous l'appelons de nos vœux. Nous parlons d'un serpent social et fiscal, en incitant les différents Etats membres à converger. Car en ne faisant que des choses en France, il y aura toujours un pays qui aura une autre politique et qui ne tirera pas tout le monde vers le haut.

Tout cela pour dire que nous sommes très attachés à la protection sociale, c'est pour nous aujourd'hui l'âge d'un nouvel élan. Je vais croiser les doigts pour que le 16 octobre soit la démonstration des capacités des partenaires sociaux à aller de l'avant sur les retraites complémentaires.

– **Etienne Lefebvre** : Philippe Louis, bonjour.

– **Philippe Louis** : Beaucoup de choses ayant été dites, je vais me concentrer sur la suite, sur l'avènement du numérique, le bouleversement qu'il va engendrer, voire la robotisation.

On a vu ce matin que ça allait apporter beaucoup en fait pour les relations entre l'utilisateur et les caisses. C'est un fait. D'autres choses vont se produire par ces bouleversements, qui auront des conséquences sur notre sécurité sociale, tout simplement parce qu'on veut la garder universelle et qu'on veut cette solidarité.

Est-ce que ce numérique et cette robotisation peuvent entamer cette solidarité ? Si on n'y prend garde, c'est possible.

La robotisation arrive dans les entreprises, elle aide certains à faire leur travail, mais on peut être inquiet de se dire : on va peut-être remplacer quand même un salarié par deux robots. C'est peut-être effectivement ce qui va arriver. En tout cas bien qu'une partie des salariés quitte l'entreprise, ils vont souvent vers la case chômage, malheureusement, et certains vont vers l'auto-entreprise.

On s'aperçoit que ce statut est en train d'exploser : je crois 18% d'auto-entrepreneurs de plus. Mais est-ce que ce sont des auto-entrepreneurs dans la réalité ? Pas toujours. C'est la micro-entreprise, l'auto-entrepreneur, d'ailleurs, il y a un projet de loi pour définir un petit peu mieux l'auto-entrepreneur. Micro-entreprise veut dire entreprise, une entreprise gère des commandes, une comptabilité, gère le social, embauche, fournit un travail. Or, on voit que les activités qui se développent, ce sont les activités qui font appel à des plateformes collaboratives. On a eu le cas d'Uber, c'est le cas d'école rêvé pour donner toutes les explications. Qu'est-ce qu'on a vu ? Si on veut vraiment être honnête, ça a été une chance pour beaucoup de jeunes, souvent défavorisés.

Socialement, cela s'avère catastrophique, parce que ces jeunes ont effectivement réussi à gagner quelques sous, à en vivre, des fois pas trop mal, par contre, socialement, aucune couverture sociale. Que ce soit pour la retraite ou la santé, il faut trouver d'autres solutions. Le Sénat s'est emparé du sujet sur le côté fiscal. Je pense qu'il est urgent de s'en emparer sur le côté social. Nous disons : tout travail mérite protection sociale. Mais quand on a dit ça, on dit aussi que tout travail mérite cotisation sociale. On a parlé ce matin d'applications pour mettre en relation les employeurs... Je vais peut-être dire une bêtise, mais si on avait dit à Uber : vous voulez exercer en France, vous versez une cotisation sur la course. Peut-être auraient ils accepté, compte tenu de la rentabilité du marché. Il faut qu'on fasse attention, on a vu le modèle américain qui nous a été décrit tout à l'heure. C'est effectivement une protection sociale privée, on paie. Toutes ces sociétés, ce sont des géants américains, et ces géants américains vont peut-être réussir à donner une protection sociale à l'américaine à ces auto-salariés, et comment ferons nous ensuite pour assurer cette universalité et cette solidarité ?

Donc je pense qu'il est urgent de s'emparer de ce sujet, que l'on a laissé de côté et qui risque de revenir sous d'autres formes d'ailleurs, car il y a d'autres exemples, notamment dans l'hébergement. Tous ceux qui connaissent le sujet savent que cela demande deux ou trois heures par jours pour accueillir, nettoyer la chambre. C'est donc du travail, et on se cache les yeux. Je pense que c'est un sujet qu'il faut vraiment regarder de près.

Deuxième chose, si j'ai encore un petit peu de temps, la sécurité sociale de demain, qu'est-ce qu'on voudrait ? Qu'a-t-on voulu à l'origine ? Assurer les risques de la vie. Aujourd'hui, que sont ils devenus ? Est-ce que le premier risque, au-delà de la santé, ce n'est pas le parcours professionnel ?

Le parcours professionnel, c'est de se dire qu'on est de plus en plus précarisé parce que une carrière à 18 ans dans une entreprise pour en ressortir à 62 ans, 42 ans après, c'est malheureusement fini. Donc il faut assurer cette continuité. Si on saute d'entreprise en entreprise, ce n'est peut-être pas un problème, mais il ne faut pas recommencer à zéro quand on en change. Donc l'idée d'attacher les droits à la personne, c'est ce que nous défendons, d'autres également. Attacher les droits à la personne, ce n'est pas attacher quelques droits, on a le CPA qui vient en discussion. Je pense qu'il faut avoir des ambitions fortes. Il faut avoir une vision plus lointaine.

Dans ce CPA, encore une fois, je reviens à ce qui a été dit ce matin, les directeurs de caisses pensent qu'il vaudrait mieux se mettre ensemble pour avoir un seul portail pour le salarié, moi, je pense que tout ça doit déjà aller dans le CPA. On nous a dit ce matin que la fiche de paie était quasiment transmise à travers la déclaration sociale nominative. Le bulletin de paie, à la limite, par ce portail, on devrait pouvoir aller le donner aux salariés sans que ce soit l'entreprise qui le fasse. Et il faudrait mettre le maximum de droits dans ce compte personnel d'activités. Une fois

qu'on a ça, il faut qu'on réfléchisse à comment les rendre fongibles, ces droits. Quand je dis fongibles, comment on peut les additionner. On sait déjà additionner quelques droits, on parlait tout à l'heure de congé parental. Imaginons que dans ce CPA, on ait un droit à congé parental, et qu'on ait aussi un compte épargne temps. Et imaginons pouvoir prendre l'un après l'autre, le congé parental et son compte épargne temps, on est dans un système où on peut dire : vous complétez avec votre compte épargne temps. Et à ce moment-là, on part en congé parental avec un salaire complet. Je ne dis pas que c'est ce qu'il faut faire, mais si on a réfléchi à une fongibilité, on doit pouvoir avancer et assurer une carrière. Si derrière vous rajoutez un petit peu de formation, le congé parental n'est plus un problème, c'est paiement complet sans que ça coûte plus cher, un nouveau projet professionnel, et on retrouve du boulot. Voilà, donc la Sécu dans dix ans, c'est celle-là que la CFTC appelle de ses vœux, qui s'occupe des salariés d'un bout à l'autre de la carrière sans période creuse.

– **Etienne Lefebvre** : merci beaucoup. Claude Tendil, bonjour, je vous ai vu un peu tiquer quand Jean-Claude Mailly a parlé de dettes. Je vous laisse la parole.

– **Claude Tendil** : Un quotidien du matin publiait aujourd'hui un sondage sur les réactions des Français face à cet anniversaire que nous célébrons ensemble. Il marquait l'attachement des Français à notre système de protection sociale. C'est un des engagements du pacte républicain, qui crée de la cohésion sociale dans notre pays. C'est quelque chose d'essentiel pour nous. Mais ces mêmes Français exprimaient leur inquiétude sur l'avenir de ce système. Nous, Medef, partageons aussi cette inquiétude.

Je pense qu'il faut réaffirmer les valeurs de solidarité, d'équité et de responsabilité qui sous-tendent notre système de protection sociale. C'est un système qui fonde sa légitimité sur la solidarité. Et la solidarité ce n'est pas l'assistantat ou l'assistance. L'équité, ce n'est pas l'égalité. L'équité, c'est la justice, l'égalité, c'est l'uniformité. Je crois qu'il faut qu'on revienne à cette notion d'équité plutôt que d'égalité. Enfin il n'y a pas de responsabilité sans devoirs. On parle beaucoup de droits, il faut qu'en face, on ait également des devoirs, c'est ce à quoi nous sommes attachés.

Il ne faut pas que la sécurité sociale s'éloigne de ses fondamentaux :

- C'est un système universel et qui doit le rester, or il est loin de l'être. Ainsi il y a 35 régimes de base de retraite, ça peut poser question en termes d'universalité et d'homogénéité.
- C'est un système contributif, car il est assis principalement sur des cotisations salariales et patronales. Même s'il y a une part importante de redistributivité, il doit garder son caractère principalement contributif. Nous sommes attachés à l'autonomie de chacune des branches

dont nous avons parlé. Chacune a sa problématique et tout ce qui créerait des transferts de l'une à l'autre dans une boîte noire ne nous semblerait pas aller dans le bon sens.

Pour nous, la pérennité de ce dispositif, c'est-à-dire la réponse à l'inquiétude exprimée sur «est-ce que ce système est pérenne et durable ?» passe par le retour à l'équilibre des comptes. Les déficits baissent marginalement. La dette sociale reste très importante, et l'horizon de sa disparition s'éloigne à chaque fois qu'on croit s'en approcher.

Donc nous ne sommes pas très rassurés, et la Cour des comptes non plus, si on lit ses rapports régulièrement, sur le redressement financier de notre système de protection sociale. 33% du PIB, c'est-à-dire de la richesse nationale, est consacré à notre système de protection sociale. Je crois, qu'après le Danemark, nous sommes recordman du monde. Or, ce système est en déficit. La ministre allemande des affaires sociales a parlé tout à l'heure d'un système allemand qui est en excédent quand le nôtre est en déficit. Il est intéressant de voir, que ce qui pour nous est difficile, est faisable et même réalisé dans des pays qui nous sont proches et dont le niveau de vie est comparable au nôtre.

Le retour à l'équilibre, pour nous, c'est une priorité. On a vécu une période de croissance et de recherche de droits nouveaux. Pour rassurer aujourd'hui les générations futures, il faut moins chercher à créer de droits supplémentaires, que d'essayer de consolider et d'optimiser le dispositif actuel pour n'envisager qu'ensuite des droits nouveaux.

Je partage l'analyse faite sur la refonte du financement. Ainsi, par exemple, la part donnée aux cotisations salariales et patronales est excessive en matière de politique familiale, qui est un succès en France, ça a été souligné. L'emploi des femmes, le taux élevé de natalité, ce sont des choses auxquelles nous sommes très attachés. Mais tout cela est financé à 60% par des cotisations essentiellement patronales. C'est quelque chose qui doit être revu et qui doit évoluer. En matière de santé, là aussi, si on va vers une couverture universelle, il faut un financement universel. Si on va vers cette couverture universelle, il est donc urgent d'en repenser le financement. C'est l'impôt, affecté ou général, qui doit assurer le socle de solidarité nationale, et non les cotisations qui pèsent sur le travail avec la conséquence que ça a sur l'emploi.

Le chômage est un problème majeur à la fois pour la société, pour les citoyens, mais aussi pour le financement de notre système de protection sociale. Tout ce qui peut alourdir ou créer des conditions supplémentaires de chômage doit être combattu. Donc revoir les modalités de financement, redéfinir ce qui relève de la solidarité, de la gestion paritaire ou de la liberté individuelle, qui doit jouer dans le secteur de la santé ou de la retraite pour compléter notre dispositif, tout ceci mérite d'être clarifié et passe par une réflexion sur la gouvernance comme ça a pu être dit. Le paritarisme est un exercice difficile, on est en train ici de le vivre pour certains d'entre nous, c'est cependant un exercice salutaire.

Mais il y a paritarisme et paritarisme. Au niveau notamment de l'assurance maladie, pour laquelle le rôle de l'Etat est essentiel, il y a un paritarisme qui est parfois un paritarisme de figuration, même si le mot est déplaisant, disons d'expression. Il permet d'exprimer des points de vue, des avis, mais ce n'est pas vraiment un paritarisme de responsabilité. Il existe dans certains secteurs où on voudrait le protéger : je pense à ce qui est prévoyance / santé complémentaire. Une étatisation rampante s'observe ici et là, et repose la question de la gouvernance, de la clarification des rôles et de la responsabilité des uns et des autres. Je ne vais pas reprendre branche par branche les problèmes qui se posent, chacun les connaît.

Si sur l'analyse, il y a une assez grande convergence, c'est souvent sur les solutions que nos positions divergent.

Ce qui me paraît nécessaire pour rassurer les jeunes générations, c'est d'assurer la pérennité des dispositifs. Et il n'y a pas de système pérenne basé durablement sur le déficit et la dette. Aujourd'hui, la dette a atteint des niveaux trop importants et sa résorption est trop lente. Ce qui rassurerait, c'est notre capacité à retrouver dans un horizon défini et tenu, un équilibre des régimes à travers une « règle d'or » qui nous permettrait de montrer que les systèmes sont pérennes, car équilibrés. On est sur des dépenses de consommation et non pas d'investissement qui ne doivent donc pas être financées par de l'emprunt.

Nous sommes attachés à un retour à l'équilibre, c'est pour moi un des facteurs du retour à la confiance dans ce système.

– **Etienne Lefebvre** : merci Claude Tendil. Rendez-vous si j'ai bien compris le 16 octobre avec certains des participants à cette table ronde.

François Asselin, quel défi pour l'avenir de la sécurité sociale à vos yeux ?

– **François Asselin** : Il s'est dit beaucoup de choses, et beaucoup de choses passionnantes. En 1945, la sécurité sociale, fut un sacré pari. Aujourd'hui, ce pari, on peut dire qu'il n'a pas si mal fonctionné que cela. Mais si on veut conserver ce qui a bien fonctionné, on ne fera pas l'économie de questions de fond, de principes et de réalités. La sécurité sociale, nous sommes tous d'accord, est un trésor qu'il faut absolument préserver, mais il y a des hiérarchies à prendre en compte, c'est-à-dire qu'au bout d'un moment, on ne sait pas dépenser ce qu'on ne peut pas encaisser, ce qu'on n'a pas encaissé.

Si on rajoute des couvertures sociales, il faut pouvoir les financer. Or, ce que nous avons financé, nous avons du mal à équilibrer. S'il y a une crise de la dette, il y a aussi une crise des recettes. Nous avons devant nous des défis fabuleux, qui peuvent paraître anxiogènes, avec la numérisation de l'économie. Mais, nous considérons qu'il ne peut pas y avoir d'initiative économique sans le versant solidarité. On ne peut cependant pas promettre ce que nous ne pouvons pas financer. Donc pour assurer demain la pérennité de notre système, je pense qu'il faut réussir à mettre des mots sur nos maux, voir la réalité telle qu'elle est aujourd'hui. Il ne nous a

pas échappé que l'espérance de vie a quand même augmenté ces dernières années, que c'est un problème lorsqu'on travaille moins longtemps qu'on a pu travailler certaines années pour l'équilibre des caisses de retraite. C'est un fait. Veut-on y répondre de façon pragmatique ou pas ? Ça nous appartient, nous avons un devoir de responsabilité collective et même individuelle, et nous ne nous apercevons parfois pas combien ça peut coûter.

Lorsqu'on pousse la porte d'un médecin généraliste outre-mer, dans un autre pays, on se rend compte de la chance qu'on a d'être bien soigné dans notre pays.

Nous avons tous ce devoir de responsabilité de regarder le monde tel qu'il est. Vous avez parlé dans la table ronde tout à l'heure de l'Europe, et lorsqu'on est entrepreneur, qu'on a décidé un jour d'ouvrir les frontières, d'être dans un monde globalisé, à partir du moment où vous avez la libre circulation des biens et des personnes, les systèmes sociaux sont rentrés en compétition eux aussi. Nous ne sommes plus en 1945. Pour terminer mon propos, le meilleur service qu'on puisse rendre à nos enfants, si on veut conserver notre couverture sociale, c'est aujourd'hui de leur laisser un système qui soit équilibré.

– **Etienne Lefebvre** : merci François Asselin, c'était bref, c'était concis. Jean-Pierre Crouzet, vous avez attendu patiemment.

– **Jean-Pierre Crouzet** : Je ne peux qu'ajouter que l'UPA croit en ce système de protection sociale qui, s'il n'est certainement pas parfait, n'a pas ou peu d'équivalent dans le monde. L'UPA est fermement attachée à ce système de gestion associant les partenaires sociaux qui constitue un rempart contre une étatisation ou une privatisation de notre système de sécurité sociale, ce que nous refusons et refuserons toujours.

L'UPA a œuvré pour permettre aux travailleurs non-salariés de bénéficier d'une couverture sociale qui soit la plus proche de celle des salariés. Ces années d'engagements, de construction, nous ne les laisserons pas être fragilisés par des initiatives, des décisions irresponsables aux conséquences désastreuses.

Nous devons être très vigilants car malheureusement des couvertures sociales, en particulier en prévoyance ou en santé, construites grâce à la mutualisation par les branches professionnelles peuvent être remises en cause par des décisions inconsidérées. J'en veux pour preuve les décisions du Conseil constitutionnel en matière de complémentaire santé.

Le tissu entrepreneurial de notre pays est pour l'essentiel composé de petites entreprises qui participent très largement au financement de la sécurité sociale. Le poids de cette participation est déjà important. Faisons en sorte de ne pas les fragiliser plus encore car c'est alors la sécurité sociale que nous fragiliserions.

– **Etienne Lefebvre** : un mot de conclusion chacun, sur le lien entre les Français et la sécurité sociale, les risques de désaffection et comment y remédier. En un mot de conclusion, sur ce point-là, une minute chacun ?

– **Eric Aubin** : le maître mot pour assurer le lien, c'est d'avoir la confiance. Et la confiance passera par le fait qu'on soit assurés d'avoir des garanties, des niveaux de prestations corrects en contrepartie de nos cotisations. Et ça, aujourd'hui, on voit bien que dans le discours ambiant, on a tendance à dire y compris à nos jeunes qu'ils n'auront pas les acquis, les prestations qu'on a pu avoir, nous, les générations précédentes.

Je crois qu'il faut sortir de ça et se dire que pour nous, le problème est un problème de recettes, et qu'il faut revoir cette question.

Je souhaite insister sur un deuxième point : la question du travail. On a parlé du champ de la sécurité sociale, nous pensons que la question du travail doit être un point important. D'abord car il y a la question de la précarité, qui pose problème en termes de financement de la sécurité sociale, en termes de sécurité, et il faut revenir à ce mot de sécurité. C'est tout l'option de la CGT quand elle défend une sécurité sociale professionnelle, qui intégrerait la question de perte d'autonomie dont on a parlé tout à l'heure, mais aussi celle de l'emploi et du travail. On sait que c'est très dépendant de l'emploi et du travail, or, on a saucissonné les choses, on ne fait pas le lien entre les trois, et pour avoir une sécurité sociale qui puisse répondre à l'avenir et pour donner confiance aux générations à venir, il faudra intégrer tout cela dans notre sécurité sociale du 21<sup>e</sup> siècle.

– **Laurent Berger** : Je crois qu'il y a une perte de confiance, il y a de l'inquiétude, ça se manifeste ce matin au travers du sondage qui a été publié, mais il faut qu'on arrête de parler de chiffres, de trous et de déficits. Il faut qu'on explique ce qu'est la solidarité et les conséquences lorsqu'il n'y a pas de solidarité. L'enjeu est de répondre à la société telle qu'elle est aujourd'hui, mais surtout pas de se lamenter tous les matins parce que ça coûterait trop cher. Bien sûr qu'il y a des problèmes et de recettes et de dépenses, je ne suis pas dans la négation, mais il y a d'abord une question de solidarité, et ce n'est pas l'assistanat, et aujourd'hui, la sécurité sociale dans notre pays, ce n'est pas de l'assistanat, c'est la conception d'une certaine démocratie qui fait qu'on ne doit laisser personne au bord de la route parce que la solidarité est une valeur fondamentale.

– **Claude Tendil** : la confiance est essentielle et elle passe par la recherche de solutions sans tabous. On doit considérer que pour agir sur l'équilibre d'une branche, tous les leviers doivent être actionnés en cohérence.

Si la seule solution envisagée est l'augmentation des cotisations, c'est un terrain sur lequel nous ne pourrions aller. Ne considérons pas que la France est isolée du reste du monde. J'ai eu plaisir à

entendre que 65 ans pour prendre sa retraite n'était pas une grossièreté en Tunisie et en Allemagne, et je pense qu'en France, ce sera aussi une nécessité.

– **Carole Couvert** : pour nous, il doit y avoir une logique d'efforts partagés, entre les actifs, les retraités et les entreprises. Et pour nous, il y a une urgence dans les semaines et les mois à venir, c'est d'avoir une pensée sur les classes moyennes, ce sont ces femmes et ces hommes qui contribuent de plus en plus à notre dispositif de protection sociale, et qui reçoivent de moins en moins. Je suis attachée à la notion d'équité, et je crois que ça doit être la base du nouvel élan que nous devons donner à la sécurité sociale dans les mois qui viennent.

– **Jean-Pierre Crouzet** : Face aux critiques qui sont faites à notre système de protection sociale, aux contestations qui resurgissent, nous avons, nous les acteurs sociaux, un devoir de pédagogie, un devoir d'explication presque de justification. Cette pédagogie est essentielle s'agissant du RSI. On voit bien que le mécontentement a été alimenté par le brouillage manifeste entre le fonctionnement du RSI et le niveau des charges dues par les travailleurs indépendants.

Or, il est important de rappeler que le RSI agit en tant que simple opérateur de l'État dans le cadre d'une mission de service public. Il doit donc appliquer la réglementation fixée, chaque année, par le législateur dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale.

– **Jean-Claude Mailly** : les Français se disent toujours attachés quand on parle d'un service public, et c'est la même chose, pour la sécurité sociale, mais il faudrait peut-être arrêter d'avoir une vision de la société à travers des déficits et de la dette.

Quand vous lisez dans les journaux : le trou de la Sécu, etc., vous plombez l'ambiance. Regardons les choses de manière différente. Et on ne peut pas déconnecter l'analyse d'une politique économique globale, qui a son influence termes d'emploi, de recettes.

Je rappelle que les coûts de gestion de la sécurité sociale sont inférieurs à 3%, même si ça s'est traduit depuis quinze ans par 20 000 emplois en moins dans le secteur. Mais regardons quels sont les coûts ailleurs dans les régimes complémentaires. On est loin du compte notamment dans les assurances privées. Donc gérer un tel système avec des coûts aussi bas, ça ne relève pas de tout le monde. Et juste un clin d'œil à monsieur Tendil, vous savez quelle est la durée de cotisation en Tunisie ? Trente ans. Ils sont peut-être passés à 62 ou 65 ans compte tenu du système, mais ils ont une durée de cotisation de trente ans. Alors tout se discute, nous, on est à 41,5 et 62 ans. Donc il y a de la marge.

– **François Asselin** : Une remarque : si nous devons demain avoir des prestations en fonction du niveau de nos cotisations, c'est parce que c'est une question d'équité, et une question, en termes de retraite, pourquoi y a-t-il encore des régimes spéciaux par rapport à d'autres ?



– **Etienne Lefebvre** : merci. Philippe Louis va conclure ce débat.

– **Philippe Louis** : la problématique, c'est comment réconcilier les salariés, les assurés, avec la sécurité sociale. Quand je vois ce qui est fait aujourd'hui, le concours l'a bien prouvé, je pense que les organismes de sécurité sociale et le personnel donnent tout ce qu'ils peuvent pour assurer le lien avec les français.

– **Etienne Lefebvre** : merci Philippe Louis, merci à tous.